



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## Quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 11 juillet 1968  
à 10 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Pages
Point 2 de l'ordre du jour:	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (suite)	
Orateurs:	
M. Goad (OMCI) . . . . .	33
M. Davies (OMM) . . . . .	34
M. Bhagat (Inde) . . . . .	35
M. Al-Sabah (Koweït) . . . . .	37
M. Kohout (Tchécoslovaquie) . . . . .	38
M. López (Philippines) . . . . .	39

Président: M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4454, E/4467/Rev.1, E/4486/Add.1, E/4488 et Add.1 à 5, E/4496, E/4511 (Summary), E/4515, E/4525, E/4551; E/CN.5/417 et Corr. 1 et Add.1 et 2 et Summary; E/CN.11/825; E/CN.12/806, E/CN.12/808 et Add.1; E/CN.14/409; E/ECE/703 (suite)

1. M. GOAD (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) souligne que, en dépit de sa nature technique, le rapport de l'OMCI (E/4502) offre néanmoins un certain intérêt pour tous les Etats et les organisations qui sont représentés à la présente session du Conseil. Il en mentionnera donc certains des principaux aspects.

2. Deux nouveaux Etats, le Pérou et l'Uruguay, sont devenus membres de l'OMCI au cours de l'année étudiée et l'on s'attend d'ici peu à de nouvelles adhésions. Par ailleurs, le nombre des membres du Conseil de l'OMCI et du Comité de la sécurité maritime a été augmenté et le mode d'élection de ces membres modifié, de façon à assurer une répartition géographique plus équitable des sièges entre les diverses régions du monde.

3. L'une des principales activités de l'OMCI, la lutte contre la pollution des eaux de la mer, a pris une nouvelle ampleur à la suite du naufrage du *Torrey Canyon*, en mars 1967. Sur le plan technique, le Conseil de l'OMCI a arrêté un programme intensif d'études, qui sont déjà en bonne voie, le Comité de la sécurité maritime a recommandé une série de mesures, notamment des amendements à la Convention internationale de 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, et un certain nombre d'autres recommandations visant à prévenir et à détecter les fuites d'hydrocarbures et à améliorer la sécurité de la navigation ont également été formulées. En outre, il a été proposé d'étudier la possibilité de fixer des routes pour les navires marchands et d'instituer des dispositifs de séparation du trafic en mer; au cours d'une session extraordinaire, l'Assemblée de l'OMCI

examinera huit propositions dans ce sens. Sur le plan juridique, les travaux du Comité juridique de l'OMCI et du Comité maritime international sur les questions de droit public et de droit privé qu'a posées l'affaire du *Torrey Canyon* sont suffisamment avancés pour permettre à l'Assemblée, lors de sa session extraordinaire, d'envisager de convoquer en 1969 une ou plusieurs conférences internationales sur ces questions en vue d'élaborer des conventions internationales portant, par exemple, sur le droit d'un Etat côtier à prendre des mesures en dehors de ses eaux territoriales pour protéger son littoral et sur les questions de responsabilité et d'assurance. Dans le cadre de sa lutte contre la pollution provoquée par des accidents comme celui du *Torrey Canyon*, l'OMCI s'occupe en outre de la conception et de l'armement des navires transportant des hydrocarbures ou autres cargaisons dangereuses ou nocives, de la formation et des qualifications requises des officiers et de l'équipage de ces navires, et, en commun avec la FAO et l'UNESCO, des aspects scientifiques de la pollution des eaux de la mer. Ce serait une erreur de croire que la lutte contre la pollution est menée sans hâte et de façon théorique. Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'est jamais facile de concilier les points de vue divergents d'un grand nombre d'Etats souverains et que, étant donné la diversité des organisations et des intérêts en jeu, il n'est pas possible d'apporter d'un jour à l'autre de solution aux délicats problèmes techniques et juridiques en cause. L'essentiel est de trouver un juste équilibre entre la satisfaction des besoins matériels essentiels du monde et la sauvegarde du milieu dans lequel vit l'homme.

4. Le rôle qui incombe à l'OMCI dans l'application des résolutions 2172 (XXI) et 2340 (XXII) de l'Assemblée générale, relatives à l'exploration des ressources de la mer, peut paraître modeste, mais les travaux qu'elle se propose d'entreprendre en ce qui concerne la sécurité et la sauvegarde de la vie humaine en la matière se révéleront sans nul doute d'une importance fondamentale. En ce qui concerne la sécurité en mer des personnes et des biens, l'OMCI a mis au point, en coopération avec la FAO, une série de règles de sécurité pour les navires de pêche et les pêcheurs, qui, outre leur valeur humanitaire, présentent une grande importance pour les pays dont l'approvisionnement en protéines dépend de la pêche. L'OMCI s'occupe en outre de certains problèmes essentiellement techniques qui n'en ont pas moins des incidences économiques, notamment l'unification et la simplification des règles relatives au jaugeage des navires, l'étude de la sécurité et autres aspects connexes du trafic des containers, la simplification des formalités administratives et des documents qu'exige la navigation internationale et l'emploi éventuel de satellites pour la navigation et les communications maritimes.

5. Les membres du Conseil trouveront au paragraphe 22 du rapport de l'OMCI un aperçu du programme d'assistance technique de cette organisation, qui, s'il est modeste, n'en est pas moins très utile; on envisage d'ailleurs de l'élargir considérablement.

6. M. Goad tient à souligner que, conformément à l'accord que l'OMCI a conclu avec l'ONU, l'organisation appliquera toute mesure qui pourrait être nécessaire pour que la coordination de la politique et des activités des institutions spécialisées et de l'ONU soit pleinement efficace. L'examen, par le Conseil de l'OMCI, du rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'ONU et des institutions spécialisées<sup>1</sup> a d'ailleurs montré que l'administration de l'OMCI était en tout point conforme aux conclusions du Comité. Il va de soi que l'OMCI entretient des relations étroites avec un certain nombre d'autres institutions spécialisées lorsque les problèmes de la navigation internationale dont elle s'occupe l'exigent, notamment avec la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, l'OIT et l'OACI. A cet égard, M. Goad souligne la valeur pratique des travaux de l'OMCI et fait observer que cette organisation fonctionne avec une grande économie de moyens puisque son budget ne dépasse pas un million de dollars par an.

7. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale), présentant le rapport de l'OMM pour l'année 1967 (E/4506 et Add.1), rappelle que la principale décision prise par le cinquième Congrès météorologique mondial, réuni en avril 1967, a été l'approbation d'un plan pour un nouveau système météorologique mondial appelé « Veille météorologique mondiale », dont l'idée découle directement de la résolution 1721 (XVI) de l'Assemblée générale relative à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et dont l'objectif est d'assurer que tous les pays du monde bénéficient des progrès de la science et de la technique en matière de météorologie. Le cinquième Congrès a également estimé que l'exécution d'un plan aussi vaste que la Veille météorologique mondiale nécessiterait des ressources considérables et il a notamment prévu trois sources d'assistance: le PNUD, les accords bilatéraux, et un programme nouveau spécialement créé à cet effet, le Programme d'assistance volontaire. L'une des particularités de ce dernier programme est que les contributions versées à ce titre consistent essentiellement en matériel et en services. Bien que ce programme soit de création très récente, d'importantes contributions ont déjà été reçues ou annoncées par de nombreux pays, et près de 170 demandes d'assistance pour l'exécution de projets représentant un coût total de 12 millions de dollars ont été reçues de pays en voie de développement. Le premier projet entrant dans le cadre de ce nouveau programme ne tardera pas à être exécuté, et il est probable que plusieurs autres projets seront entrepris d'ici la fin de 1968.

8. S'il est difficile d'évaluer les avantages économiques des services météorologiques du point de vue des accidents d'aviation évités ou des vies humaines sauvées grâce

aux services de prévision des grandes tempêtes, on peut néanmoins évaluer les avantages que présente la connaissance du temps et du climat pour certains aspects de l'agriculture, de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de l'aviation, de l'industrie de la construction, de la navigation marchande, etc. Des activités d'évaluation sont donc prévues dans le cadre du programme de la Veille météorologique mondiale et ont déjà donné des résultats intéressants et parfois même inattendus. Par exemple, plusieurs pays disposent aujourd'hui d'un système par lequel on indique aux navires se trouvant en mer la meilleure route à suivre en fonction du temps, ce qui permet de diminuer de 5 à 10 % les frais de navigation et de réduire considérablement les dommages causés à la cargaison pendant le transport. Il y a lieu de souligner que tant les pays en voie de développement que les pays développés bénéficient de ces avantages, qui permettent en outre de se faire une meilleure idée des domaines dans lesquels les services météorologiques pourraient être utiles à l'avenir.

9. Mis à part ses avantages économiques, la Veille météorologique mondiale est une vaste entreprise de recherche scientifique. A cette fin, l'OMM a conclu avec le Conseil international des unions scientifiques un accord en vertu duquel les deux organisations patronnent en commun un programme mondial de recherches sur l'atmosphère.

10. Compte tenu de l'influence que le temps et le climat ont sur la production agricole d'une région, le cinquième Congrès de l'OMM a décidé de créer un programme agrométéorologique d'aide à la production alimentaire mondiale et d'inviter la FAO, l'UNESCO et le PNUD à se joindre à l'OMM pour l'appliquer. Ces trois organisations ont répondu favorablement à cette invitation. Dans le domaine de l'hydrométéorologie, l'OMM s'est occupée principalement en 1967 des questions liées à la Décennie hydrologique internationale (voir E/4506/Add.1, par. 7.2.5).

11. Etant donné les liens étroits qui existent entre la météorologie et l'océanographie physique, il est inévitable que l'OMM s'occupe activement des sciences de la mer, et elle a pleinement coopéré aux travaux du groupe d'experts qui a été créé en application de la résolution 2172 (XXI) de l'Assemblée générale en vue d'entreprendre une étude complète des activités menées dans ce domaine et de formuler des propositions tendant à assurer la coopération internationale la plus efficace dans ce domaine. En tout état de cause, M. Davies tient à souligner que l'OMM coordonne comme il convient ses activités avec toutes celles de l'ONU et des institutions spécialisées. Par exemple, elle a formellement décidé de participer au maximum à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en procédant à des études sur les avantages économiques des services météorologiques et en s'efforçant de donner pleinement effet au programme de la Veille météorologique mondiale, dont la première période de quatre ans se terminera en 1971, ce qui permettra de fournir, en vue du développement économique, des services météorologiques et hydrologiques considérablement perfectionnés au moment où commencera la deuxième Décennie du développement.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

L'OMM a toujours coopéré avec les commissions économiques régionales et elle continuera à le faire. Quant à la coordination de ses activités avec celles des autres institutions spécialisées, les exemples en sont trop nombreux pour être mentionnés, mais il y a lieu de souligner qu'ils concernent tant les programmes de fond que l'emploi commun des installations des institutions dont le siège est à Genève. Pour ce qui est des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'ONU et des institutions spécialisées, le Comité exécutif de l'OMM, après les avoir étudiées, a constaté que, sur 52 recommandations, 19 n'étaient pas applicables à l'OMM ou n'appelaient aucune mesure de sa part, et que les 33 autres étaient déjà appliquées, soit pleinement soit dans la mesure où elles étaient conformes à la structure de l'organisation. Le Comité exécutif a toutefois jugé que quatre de ces recommandations devaient être renvoyées au prochain congrès de l'OMM en vue d'en améliorer l'application. Enfin, M. Davies indique que l'OMM appuie la proposition relative aux problèmes du milieu humain que le représentant de la Suède a faite lors des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination qui ont eu lieu à Bucarest en juillet 1968 (voir E/4557, par. 45).

12. M. BHAGAT (Inde) déclare que la délégation indienne partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général à la 1531<sup>e</sup> séance et pense qu'il faut se demander si l'on ne s'est pas écarté des idéaux élevés de l'après-guerre. Les 20 dernières années constituent une page importante de l'histoire des temps modernes, caractérisée par la croissance inégale de l'économie mondiale dans son ensemble, qui a apporté une prospérité sans précédent à un grand nombre de pays et a ouvert d'immenses possibilités pour le bien-être de tous les pays du monde. Malheureusement, malgré les efforts de la communauté internationale, les régions déshéritées du monde n'ont pas bénéficié suffisamment de ce développement général. Le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres continue de s'élargir, et aujourd'hui la paix et le progrès courent un danger encore plus grave qu'il y a vingt ans.

13. Certes, l'un des progrès importants des deux dernières décennies réside dans le fait que les pays ont appris à subordonner leurs décisions nationales aux conséquences qu'elles peuvent avoir pour d'autres pays et pour l'ensemble du monde. C'est là une évolution dont le Conseil, l'ONU en général et la communauté internationale dans son ensemble peuvent à juste titre s'enorgueillir: toutefois il semble que ce progrès soit lui-même menacé. En effet, la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1967* (E/4488 et Add.1 à 5) fait état à plusieurs reprises de la tendance de certains des pays développés à se replier sur eux-mêmes, tendance qui retarde la réalisation de l'objectif de 1 % fixé pour les transferts de ressources financières des pays développés aux pays en voie de développement, et entraîne une recrudescence de l'aide liée et toute une série d'autres mesures qui ont provoqué, entre autres, le ralentissement en 1967 de l'accroissement des recettes d'exportation des pays

en voie de développement. Les effets paralysants de cette attitude ont d'ailleurs pu être observés lors de la deuxième session de la CNUCED. Cette Conférence n'a pas eu les résultats escomptés du fait que les pays industrialisés n'étaient pas prêts à prendre des engagements dans les domaines du commerce et de l'assistance. La Conférence compte cependant quelques réalisations à son actif. Il a été possible d'élaborer un plan d'action modeste, sans aucun engagement ferme, en ce qui concerne les produits de base et un accord s'est fait sur un programme de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système généralisé de préférences. Il est apparu qu'un accord assez large existait sur les mesures concertées intéressant l'expansion du commerce entre les pays en voie de développement, la promotion des échanges entre l'Est et l'Ouest et entre les pays socialistes et les pays en voie de développement aux fins de résoudre le problème alimentaire et de favoriser les moins développés des pays en voie de développement, notamment ceux qui n'ont pas de littoral.

14. Par contre, les réalisations de la Conférence dans le domaine du financement et de l'aide au développement ont été fort décevantes à tous points de vue. A sa quarante et unième session, le Conseil avait adopté une résolution extrêmement complète sur le courant des ressources extérieures vers les pays en voie de développement; [résolution 1183 (XLI)]. Depuis lors la situation dans le domaine de l'aide extérieure n'a fait qu'empirer. Les annonces de contributions pour l'AID se sont élevées à 400 millions de dollars seulement alors que l'objectif fixé était de un milliard, les annonces de contributions au PNUD ne s'élèvent jusqu'à présent qu'à 180 millions de dollars alors que l'objectif fixé est de 285 millions de dollars et, en ce qui concerne le PAM, les annonces de contributions représentent 160 millions de dollars alors que l'objectif fixé est de 200 millions de dollars. Les auteurs de l'*Etude* partent de l'idée que les difficultés de balance des paiements des pays développés constitueront, pendant quelque temps encore, un facteur constant. La délégation indienne ne partage pas ce point de vue. Elle estime, avec les éminents économistes appartenant tant aux pays développés qu'en voie de développement qui composent le Comité de la planification du développement, que les pays développés se laissent trop influencer par leurs problèmes actuels en ce qui concerne les liquidités internationales et par leurs difficultés budgétaires et de balance des paiements. Il faut espérer que les dirigeants des pays développés tiendront compte de l'avis unanime de ces économistes lorsqu'ils formuleront leurs politiques d'assistance.

15. Il est indéniable que certains pays développés ont adopté des mesures constructives. Ces pays ont non seulement annoncé un calendrier précis pour l'intensification de l'aide mais aussi accepté de fixer des objectifs distincts pour l'aide officielle et pris des dispositions pour augmenter à l'avenir leurs transferts de ressources aux pays en voie de développement. Ces pays ont fait preuve de prévoyance en ne permettant pas à leurs difficultés à court terme d'éclipser les objectifs à long terme de la coopération économique internationale.

16. La délégation indienne estime que le Conseil devrait faire le point de l'ensemble de la situation et fournir

des directives complémentaires en vue notamment: de protéger le courant ininterrompu de l'aide financière des vicissitudes provoquées par les difficultés de paiement des pays développés; de veiller à ce que les pays développés éprouvant des difficultés de paiement ou autres ne prennent pas des mesures susceptibles de compromettre le développement des pays en voie de développement; de fixer des objectifs à l'aide au développement de façon à donner aux pays donateurs une idée approximative des coûts réels; de généraliser la pratique consistant à augmenter le rythme du courant financier à long terme afin d'assurer la continuité de l'aide et d'assortir l'objectif d'une dimension temporelle; de veiller à ce que les institutions internationales intéressées poursuivent et intensifient leurs activités en fournissant les ressources appropriées et, enfin de prendre des mesures pour substituer le plus tôt possible à l'aide liée une aide non liée.

17. En ce qui concerne ce dernier point, la délégation indienne s'inquiète de voir que certains pays en sont venus à lier pratiquement toute l'aide qu'ils accordent. Autre motif d'inquiétude: cette pratique s'étend à présent aux contributions fournies aux institutions internationales.

18. Abordant ensuite la question des préparatifs pour la période qui suivra la première Décennie du développement, le représentant de l'Inde fait observer que les problèmes aigus posés par le développement ont rendu nécessaire un effort intense visant à accomplir en 10 ou 20 ans une œuvre qui exigerait normalement plusieurs siècles. La Décennie du développement qui va bientôt se terminer a déçu les espoirs. On prépare déjà la deuxième Décennie du développement, mais il ne faut pas pour autant relâcher les efforts pendant les deux dernières années de la Décennie en cours. Certes, le Comité de la planification du développement a effectué un travail important sur le plan technique (voir E/4515, par. 100 à 106), mais la délégation indienne s'inquiète de voir que le Comité se fonde sur l'hypothèse que la prochaine Décennie du développement ne commencera qu'en 1971 et non en 1970, ce qui fait craindre une année supplémentaire d'indécision. Il faut d'autre part qu'il y ait un accord sur les moyens à adopter pour atteindre les buts et objectifs fixés et que des engagements soient pris pour mettre en œuvre ces moyens. Le Secrétaire général de la CNUCED (1535<sup>e</sup> séance) et le Comité de la planification du développement ont souligné que les buts et objectifs fixés pour la prochaine Décennie n'auront de sens que si des mesures parallèles sont prises pour améliorer sensiblement pour les pays en voie de développement les conditions du commerce extérieur et de l'aide extérieure. Comme le Comité de la planification du développement ne jouera pas un rôle de premier plan dans l'élaboration des accords concernant les mesures concrètes à prendre dans ces domaines, le Conseil devrait envisager de créer un mécanisme qui étudierait entre ses sessions cet aspect important de la stratégie internationale du développement. Si les travaux commencent sans retard, un projet préliminaire pourrait être étudié lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et une version définitive pourrait être adoptée, en même temps que le schéma qu'élabore le Comité

de la planification du développement, à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

19. Le Secrétaire général a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité urgente d'examiner l'activité et le fonctionnement du système institutionnel de l'Organisation. La délégation indienne attache une grande importance à cette question, en particulier pour ce qui est de la coordination. Lors de la deuxième session de la CNUCED, la délégation de l'Inde, en accord avec celle du Chili, a présenté une proposition concernant une révision des mécanismes et des méthodes de travail de la CNUCED. La délégation indienne se félicite de voir que cette proposition a trouvé un écho. Certaines mesures encourageantes ont d'ores et déjà été prises dans le cadre des Nations Unies, en particulier des progrès ont été réalisés dans l'intégration des services extérieurs des institutions spécialisées et d'autres agents chargés de l'exécution avec les bureaux des représentants résidents du PNUD et les commissions économiques régionales.

20. Le représentant de l'Inde, passant à la question de l'assistance alimentaire multilatérale, se félicite de voir que l'on ne considère plus cette assistance comme une mesure d'urgence ou comme le moyen pour les pays donateurs de se débarrasser d'excédents imprévus. Dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (E/4538), il est dit que la situation alimentaire mondiale s'est considérablement améliorée grâce aux bonnes récoltes obtenues en 1967/68. L'Inde est arrivée à un tournant dans son progrès vers une production suffisante d'aliments et de fibres. L'année passée la production de céréales alimentaires a atteint le chiffre record de 95 millions de tonnes. Cet excellent résultat est dû non seulement à de bonnes conditions climatiques mais aussi à la politique énergique du gouvernement, qui a introduit de nouvelles variétés de graines et qui a mis à la disposition des cultivateurs les intrants nécessaires. Grâce à ces mesures, l'Inde espère pouvoir disposer, d'ici 1970/71, d'une production agricole suffisante à ses besoins. Bien entendu, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, il faudra envisager d'importants investissements supplémentaires pour la manutention, l'entreposage, le transport et le traitement de cette production supplémentaire et pour la faire parvenir jusqu'aux marchés les plus éloignés. De même, des investissements importants seront également nécessaires dans d'autres industries complémentaires telles que les industries des engrais ou les industries hydroélectriques qui influencent la production alimentaire.

21. Le problème de l'alimentation, voire celui du développement économique en général, ne peut être dissocié du problème démographique. La limitation de la population et l'augmentation de la production alimentaire permettent d'attaquer le problème de la faim sous deux angles distincts, celui de la demande et celui de l'offre.

22. Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources humaines, la délégation indienne estime qu'il faudrait concentrer les efforts dans les domaines où l'on peut obtenir des résultats rapides, c'est-à-dire dans ceux de la limitation de la population, de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé, des transports et des communications, qui exercent

une profonde influence sur la mise en valeur des ressources humaines.

23. Par ailleurs, il ne faut pas laisser de côté les aspirations d'une jeunesse qui partout s'agite et s'impatiente, car le processus du développement avec ce qu'il comporte de possibilités accrues d'éducation et de formation technique pour les générations montantes suscite des aspirations nouvelles.

24. Dans un autre ordre d'idées, l'Inde a toujours considéré que chaque pays doit assumer la responsabilité principale de son développement; ainsi, depuis son accession à l'indépendance, elle a cherché à diminuer sa dépendance à l'égard de l'étranger et à rendre l'économie indienne toujours plus autonome. Ceci ne l'a pas empêché de respecter le principe même de la coopération internationale, et elle a toujours été prête à s'acquitter de ses obligations à l'égard des autres pays. A l'échelon régional, elle participe aux efforts des pays en voie de développement de la région de la CEAE0. Elle a conclu des accords de coopération technique et économique bilatéraux avec plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. A l'échelon intercontinental, elle a signé des accords relatifs au développement des échanges et à la coopération économique avec la Yougoslavie et la République arabe unie.

25. En conclusion, la délégation indienne espère que les idées constructives exposées lors de la deuxième session de la CNUCED à New Delhi provoqueront un renouveau d'efforts au sein de cette organisation et d'autres organes des Nations Unies, en vue d'arriver à résoudre les questions en suspens.

26. M. AL-SABAH (Koweït) constate que l'on demande de plus en plus du Conseil de prendre des décisions sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'ensemble dans le domaine économique et social: c'est la confirmation de sa vocation originale et du rôle important qui lui revient dans la coordination des activités toujours plus nombreuses des différentes institutions spécialisées et autres organisations internationales. Cette tâche immense exige la coopération sincère de tous les membres du Conseil.

27. Les résultats de la première Décennie du développement qui tire à sa fin ont été très décevants. Les accords conclus à l'issue des négociations Kennedy n'ont guère modifié les conditions précaires dans lesquelles ont lieu les échanges commerciaux des pays en voie de développement. Le PNUD n'a pas non plus répondu aux espoirs qu'il avait suscités. Les conditions économiques qui existent actuellement dans le monde ne sont guère encourageantes. Les difficultés économiques avec lesquelles les pays développés sont aux prises, et qui menacent en même temps les pays pauvres, incitent au découragement.

28. La préparation de la deuxième Décennie du développement exige que l'on évalue les réalisations et que l'on étudie de façon rationnelle les projets d'avenir. Jusqu'à présent les pays industrialisés n'ont pas respecté la résolution 1522 (XV) de l'Assemblée générale relative à l'accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement. De ce

fait, l'aide internationale n'a pu répondre ni aux besoins ni à la capacité d'absorption de ces pays. Faut-il demander aux pays en voie de développement de ne compter que sur leurs propres ressources? Un pays en voie de développement peut difficilement faire appel à une épargne nationale qui n'existe pas, étant donné que le niveau de vie des populations est à peine suffisant pour leur permettre de subsister. Les recettes d'exportation sont insuffisantes et doivent être complétées par un rapport substantiel de ressources extérieures. Or, non seulement l'aide accordée n'est pas à la mesure des besoins, mais les conditions en sont dans l'ensemble très dures. Il faudrait que l'aide ne soit plus soumise à de telles conditions, que les taux d'intérêt soient abaissés et les échéances espacées sur une plus longue période. Le Koweït, bien que trop peu développé pour figurer au nombre des pays industrialisés, a cependant fourni une aide et consenti des prêts à un certain nombre de pays voisins et amis, et ce sans conditions politiques ou autres, le seul critère étant le besoin du pays bénéficiaire et la contribution que le projet envisagé était susceptible d'apporter à son développement économique. Les conditions des prêts accordés par le Koweït sont, dans l'ensemble, très souples, avec des échéances à long terme, des modalités de remboursement favorables et une certaine latitude pour reconsidérer les taux d'intérêt.

29. En ce qui concerne les difficultés des pays développés en matière de paiements, le Koweït juge les poussées inflationnistes inquiétantes, mais pas suffisamment graves pour empêcher ces pays de continuer à fournir une aide à ceux qui en ont besoin. En effet, les difficultés qu'éprouvent les pays développés sont dues, en grande partie, au coût excessif de leurs ambitieux programmes d'armement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pourra marquer un tournant décisif, s'il est assorti de mesures efficaces pour faire cesser la course aux armes nucléaires et assurer le désarmement nucléaire lui-même et s'il est complété par un traité de désarmement général et complet. Les pays développés devraient envisager très sérieusement la possibilité de consacrer une part importante des fonds libérés par le désarmement à l'aide au développement économique et social des pays pauvres. Il ne faut pas oublier que la pauvreté constitue une menace tout aussi grave pour la stabilité et la paix dans le monde que la course aux armements elle-même. Ce n'est que par une action concertée des pays développés et des pays en voie de développement en vue d'une meilleure répartition des possibilités de commerce que la plupart des grands problèmes mondiaux pourront être résolus.

30. L'augmentation du revenu national des pays en voie de développement n'a pas atteint, au cours de la première Décennie, le taux annuel de 5 % qui avait été envisagé comme objectif minimum; d'ailleurs, cet objectif aurait-il été atteint, que l'accroissement de la population risquerait d'annuler tous les efforts en vue d'augmenter le niveau de vie dans les pays pauvres. C'est là une grave menace, et c'est pourquoi la limitation des naissances doit être considérée comme la seule solution à ce problème.

31. D'autre part, le représentant du Koweït rappelle que, jusqu'à présent, rien n'a été fait pour améliorer les termes de l'échange. Le manque de diversité des exportations des pays en voie de développement les rend dangereusement sensibles à la fluctuation des prix sur les marchés des matières premières. L'instabilité de leurs exportations, tant en ce qui concerne leur volume que leur valeur en devises étrangères, peut exercer une influence défavorable sur leur balance des paiements et mettre en danger leurs projets de développement. Certains pays développés ont manifesté une tendance au protectionnisme et à l'isolationnisme. Le résultat de telles politiques serait sans nul doute désastreux.

32. Le  $xx^e$  siècle est aux prises avec le problème du développement et de l'utilisation des ressources naturelles et humaines. Pour aider à le résoudre, il convient d'adopter une nouvelle attitude dans le domaine de l'enseignement, qui ne doit plus s'adresser à une élite mais chercher à satisfaire les besoins urgents et vitaux des pays en voie de développement. Les besoins en matière de formation technique sont reconnus. Tous les pays en voie de développement manquent d'experts et de techniciens qualifiés. La formation de la main-d'œuvre doit correspondre aux besoins spécifiques de communautés agricoles et industrielles. Il est encourageant de voir que les Nations Unies ont atteint un stade opérationnel dans ce domaine. Il existe d'ores et déjà des organismes dotés des structures appropriées dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Etant donné que la production industrielle dépend étroitement des progrès de la science et de la technique, il s'agit, pour les pays en voie de développement, d'une part, d'apprendre à développer leurs propres techniques et, d'autre part, d'obtenir les connaissances techniques disponibles et de les adapter à leurs besoins particuliers. Dans ce domaine, l'ONUDI peut jouer un rôle décisif en tenant les pays en voie de développement au courant des inventions et des techniques les plus récentes et les plus efficaces. Le représentant du Koweït se félicite de voir que l'ONU et les institutions spécialisées ne ménagent pas leurs efforts en faveur du progrès humain. C'est l'attitude des gouvernements et de l'opinion publique qu'il convient de modifier. L'homme ne doit pas rester indifférent à la souffrance de ses semblables. Il doit acquérir le sens de ses responsabilités collectives. Il s'agit, en fin de compte, d'un problème moral à l'échelle humaine.

33. M. KOHOUT (Tchécoslovaquie) souligne la nature complexe du développement, dans lequel interviennent des facteurs non seulement économiques, mais aussi sociaux, humanitaires et politiques, et insiste sur le fait que toutes les régions du monde doivent être solidaires dans cette entreprise. Lorsqu'on divise le monde actuel en deux grands groupes, les pays nantis au Nord et les pays pauvres au Sud, on exprime évidemment une pénible réalité; toutefois, il ne faut pas simplifier à l'excès. On doit tenir compte de l'existence de systèmes sociaux différents et de la nécessité de résoudre des problèmes économiques et sociaux dans toute leur complexité et dans toute leur variété. Une division simpliste du monde en deux groupes risque de ne faire de l'aide au dévelop-

pement qu'une opération charitable, accompagnée de déclarations vagues et peu adaptée aux réalités.

34. Par ailleurs, la Tchécoslovaquie a souvent, dans le passé, insisté sur l'importance de l'aspect social du développement; elle l'a fait dans divers organes des Nations Unies, et particulièrement au sein de la Commission du développement social. La délégation tchécoslovaque se félicite donc de l'évolution heureuse qui se manifeste à ce sujet depuis quelques années, et en particulier des progrès accomplis dans l'élaboration de la déclaration sur le développement social qui doit être examinée par l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session.

35. Le Conseil devrait continuer à mettre l'accent sur le facteur humain dans le processus du développement économique et social: il faut s'efforcer d'éliminer les structures sociales et économiques anciennes lorsqu'elles freinent le développement, tout en évitant une destruction brutale des genres de vies, des comportements et des modes de pensée traditionnels.

36. En tant que Président du Conseil du commerce et du développement, M. Kohout se refuse à sanctionner le jugement de certains commentateurs selon lesquels la deuxième session de la CNUCED à New Delhi aurait été un échec. La formulation de principes nouveaux devant régir les échanges internationaux et la traduction de ces principes dans les faits constituent un travail de longue haleine. La Tchécoslovaquie est optimiste à cet égard; l'expérience lui a montré que dans certains domaines la coopération économique et commerciale avec les pays en voie de développement est parfaitement compatible avec ses intérêts propres. Il ne faut pas se contenter d'éliminer les obstacles aux exportations des pays en voie de développement, ce qui est l'objectif visé par la plupart des mesures proposées jusqu'ici par la CNUCED; il importe aussi de prendre des mesures actives et positives de coopération économique.

37. Tout comme la Conférence de New Delhi, la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran a fait l'objet de commentaires pessimistes. On a fait observer qu'en dépit des déclarations des gouvernements très peu d'Etats ont ratifié les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres conventions internationales existant dans ce domaine. La Conférence de Téhéran a également mis en lumière la triste réalité de la situation des droits de l'homme dans un certain nombre de pays, où on est en présence de violations massives de ces droits résultant des haines nationales, de la discrimination raciale, du colonialisme, de l'agression et de conflits armés. En dehors de ces formes flagrantes de violation des droits fondamentaux, un certain nombre de problèmes élémentaires de la condition humaine restent sans solution dans la « société moderne » elle-même. Le Directeur général de l'UNESCO a bien su mettre ces problèmes en relief dans sa déclaration à la 1534<sup>e</sup> séance.

38. La Tchécoslovaquie, pour sa part, vient d'adopter une série de lois et de mesures destinées à protéger les libertés et les droits fondamentaux de ses ressortissants. L'objectif de ce pays est d'allier le progrès scientifique et technique à la démocratie et à l'humanisme dans le cadre d'une société socialiste. Dans sa politique

étrangère, il s'inspire de principes parallèles de coopération internationale et de non-ingérence.

39. La Tchécoslovaquie s'efforce de parvenir à une participation plus complète de son économie à la division internationale du travail, afin de mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement. Cependant, la Tchécoslovaquie n'est qu'un pays de 14 millions d'habitants, et il ne lui sera pas possible d'accroître son aide aux pays en voie de développement dans un proche avenir; M. Kohout tient à faire observer que le volume de cette aide est déjà très important par rapport à celui qui est fourni par les pays de dimensions comparables, comme le montrent les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général sur le courant international des capitaux et de l'assistance (E/4495).

40. La Tchécoslovaquie estime que, sur le continent européen, de bonnes perspectives de coopération entre nations existent dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique. La CEE a un rôle important à jouer dans l'exploitation de ces possibilités; à cet égard, M. Kohout regrette que la République démocratique allemande ne puisse participer de plein droit aux activités de la Commission.

41. En ce qui concerne les rapports de la Tchécoslovaquie avec les pays du tiers monde, M. Kohout constate une évolution dynamique dans le domaine commercial. En 1966, les produits finis et semi-finis ont représenté 14 % du volume total des importations tchécoslovaques en provenance des pays en voie de développement, contre 1 % seulement en 1963. D'autre part, plus de 50 % des exportations tchécoslovaques à destination de ces pays consistent en des machines et de l'équipement. On voit donc que la politique commerciale de la Tchécoslovaquie est de nature à encourager l'effort d'industrialisation des pays en voie de développement. Dans le même ordre d'idées, la Tchécoslovaquie a accordé à ces pays des crédits à long terme d'un montant total de 400 millions de dollars entre 1964 et 1967. M. Kohout signale que, par ailleurs, la Tchécoslovaquie a jusqu'ici fourni à d'autres pays socialistes des crédits à long terme d'un montant total de 1 milliard 500 millions de dollars. Les changements de structure que la Tchécoslovaquie introduit actuellement dans son économie pour mieux l'intégrer à la division internationale du travail ne pourront que renforcer cette situation. Déjà, sa participation aux programmes multilatéraux des organismes des Nations Unies s'est accrue; en particulier, ses contributions au PNUD et à l'ONUDI ont sensiblement augmenté.

42. Pour terminer, M. Kohout exprime l'espoir que les perspectives positives de développement qu'offre une coopération internationale fondée sur l'égalité et le respect ne seront pas compromises par des actes d'agression semblables à celui qui est commis au Viet-Nam et par le recours à la force dans les relations internationales.

43. M. LÓPEZ (Philippines) précise que sa déclaration portera uniquement sur la deuxième Décennie du développement.

44. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général, reprenant les conclusions du Secrétaire général

de la CNUCED, a estimé que les résultats de la Conférence de New Delhi augurent mal du succès de la deuxième Décennie. Lançant un appel en faveur d'une action concertée plus efficace, le Secrétaire général a exprimé la crainte que l'inaction ne provoque la violence. Le représentant des Philippines partage ce point de vue et cette crainte. Evidemment, les nations pauvres sont trop faibles pour menacer directement les pays prospères, mais un climat d'indifférence entre nations peut détruire la dignité humaine et la compassion qui sont les fondations mêmes de la civilisation. L'existence de zones de pauvreté et de misère constitue une grave menace pour la prospérité du monde entier.

45. Pour éviter ce danger, il faut tout d'abord que les pays en voie de développement eux-mêmes prennent leurs responsabilités. M. López estime que le coût du développement doit être couvert aux quatre cinquièmes par un financement national. Les pays en voie de développement doivent mobiliser leurs propres ressources, et M. López pense que l'accroissement annuel de 5 % du produit national brut, qui était l'objectif de la première Décennie, n'est pas suffisant pour la deuxième: la délégation des Philippines estime, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, que ce chiffre devrait être porté à 6 ou 7 % au moins pendant la deuxième Décennie. Peut-être vaudrait-il mieux, d'ailleurs, qu'il ne soit pas uniforme et varie selon les pays et les régions en fonction des ressources, du niveau de développement déjà atteint et d'autres éléments de la situation.

46. C'est à l'agriculture qu'il faudra donner la priorité au cours de la prochaine décennie. Dans ce domaine, le représentant des Philippines se félicite que les progrès spectaculaires soient rendus possibles par l'introduction de nouvelles variétés de riz, de blé et de maïs. L'introduction d'une variété de riz à haut rendement a déjà permis aux Philippines, pays traditionnellement importateur depuis une cinquantaine d'années, de prévoir l'exportation d'environ 50 000 tonnes de riz cette année, et peut-être 300 000 tonnes en 1970.

47. L'industrie ne devra pas être négligée pour autant. De plus, un effort spécial devra être fait en faveur de l'éducation; en effet, on peut déplorer que les pays en voie de développement eux-mêmes aient, au cours de la décennie qui s'achève, trop insisté sur le développement économique, au détriment de la mise en valeur des ressources humaines et du progrès social. De plus, de grands changements devront être apportés aux structures politiques et administratives.

48. Les pays en voie de développement ont donc une action énergique à mener. Cependant, les objectifs de la deuxième Décennie ne pourront pas être atteints sans une aide suffisante des pays développés. Ceux-ci doivent faire plus que dans le passé. On a estimé qu'en un an ils consacrent 175 milliards de dollars aux armements; ne pourraient-ils pas allouer un dixième de cette somme à l'aide extérieure? A New Delhi, ils ont accepté, après de difficiles négociations, de porter le volume de leur aide à 1 % de leur produit national brut; il est essentiel qu'ils atteignent ce chiffre le plus tôt possible, et au plus tard en 1972. De plus, les pays développés

devraient alléger le service de la dette des pays en voie de développement, et renoncer à la pratique de l'aide liée, qui a actuellement pour effet de réduire de 15 à 20 % le volume de l'aide extérieure que les pays en voie de développement peuvent réellement utiliser. Les pays socialistes, pour leur part, ne devraient pas arguer, comme ils l'ont fait à New Delhi, que, n'ayant pas un passé de colonialisme, ils ne sont pas tenus d'accroître leur aide. Cet argument ne saurait être valablement invoqué dans le contexte de la coopération internationale actuellement organisée aux fins du développement économique.

49. Au niveau multilatéral, les organismes internationaux tels que la BIRD, le PNUD et les diverses institutions spécialisées intéressées devront être davantage utilisés en tant que sources de fonds et de prêts. L'action régionale devra également être renforcée, et à cette fin les pays développés devront apporter toute l'aide possible aux banques régionales de développement et autres institutions de prêts. A cet égard, le représentant des Philippines accueille avec satisfaction la proposition du Directeur général de la FAO (1532<sup>e</sup> séance) tendant à ce que les activités régionales de la FAO soient intégrées à celles des commissions économiques régionales; l'ONUDI et la CNUCED en particulier pourraient suivre cet exemple. Enfin, la coopération internationale dans le domaine du commerce exige l'institution d'un système général de préférences tarifaires et la stabilisation des prix des produits de base.

50. Abordant la question cruciale de la croissance démographique, M. López rappelle que, selon les chiffres

donnés par le Secrétaire général, la population mondiale s'accroît de 54 millions d'hommes chaque année — soit un milliard pour les quinze prochaines années. Les Philippines, qui sont un des trente signataires de la Déclaration des chefs d'Etat sur la population (voir E/4551, annexe I), souhaitent que l'effort en faveur de la planification de la famille dont l'OMS, le FISE, l'OIT, la FAO et l'UNESCO ont pris l'initiative soit intensifié. Il faut surtout informer l'opinion, sans porter atteinte à la conscience des individus.

51. D'une manière générale, il faut assurer une mobilisation de l'opinion publique en faveur des objectifs de la deuxième Décennie du développement. Heureusement, l'accord semble se faire dans une certaine mesure sur les priorités et les politiques de la deuxième Décennie. Le Comité de la planification du développement, lors de sa troisième session tenue récemment à Addis-Abeba, a formulé un certain nombre de directives et propositions préliminaires, et la délégation des Philippines attend avec impatience le rapport du groupe de travail du Comité, qui définira une première version de la stratégie internationale du développement pour les années soixante-dix. En outre, les réunions communes du CAC et du Comité du programme et de la coordination ont permis un dialogue fructueux. Il semble bien que dans les années qui viennent ces réunions communes permettront de simplifier la coordination entre organismes des Nations Unies, en éliminant les comités et organes superflus, et de redonner ainsi au Conseil le rôle essentiel d'organe de contrôle qui lui revient en vertu de la Charte.

La séance est levée à 12 h 50.